



EPSM de Caen

cgt.chs.caen@wanadoo.fr

LES PREMIERS DE CORVÉE DE LA MAS DE BOULON DU SAMSAH , DU CSAPA ET DU CAARUD MÉPRISÉS , VOLÉS !!!

C'est l'écœurement et la révolte qui animent les personnels de ces services depuis le 22 Juillet et on les comprend ! Mais pourquoi cette colère ?

PETIT FLASH BACK :

Dans une note de service datée du 17 Juin , le Directeur des Ressources Humaines de l'EPSM annonce aux agents de la Mas de Boulon , du SAMSAH, du CSAPA et du CAARUD qu'à l'instar de tous les agents de l'EPSM : « *La prime exceptionnelle attribuée aux personnels des établissements de santé dans les cadre de l'épidémie de COVID-19 , prévue par les décrets n° 2020-568 (établissements sanitaires) et 2020-711 (établissement médico-sociaux) , sera versé sur la **paie du mois de Juillet** (...).* Dans la rubrique « *Montants versés* » le DRH ajoute : « (...) **Les agents affectés dans les structures médico-sociales rattachées à l'EPSM (MAS, SAMSAH, CSAPA, CAARUD) sur la période percevront une somme de 1000 Euros** »

C'est clair !! Poursuivons ...

Dans une note de service datée du 1^{er} Juillet 2020 et signée par le Directeur de l'EPSM, celui-ci reprend mot pour mot les propos de son DRH cités ci-dessus.

VOLTE FACE !

Le 22 Juillet le DRH de l'EPSM publie une note d'information ayant pour objet la prime Covid pour les personnels relevant du Médico-social. Là c'est le coup de massue pour les personnels quand ils et elles ont lu ça : « **Après avoir engagé une démarche de recensement des personnels éligibles à cette prime COVID « médico-sociale », l'Agence Régionale de Santé, mais également notre comptable public, nous signalent un doute très sérieux sur la possibilité de faire bénéficier de cette prime de 1000 euros aux agents de la MAS, SAMSAH , CSAPA et CAARUD, du fait de leur rattachement à un établissement public de santé.**

Aussi, dans l'attente d'une clarification devant intervenir au niveau régional, les agents de ces structures percevront en Juillet 2020, le montant de 500 euros tel que prévu initialement par le décret du 14 Mai 2020. »

Pourquoi avoir attendu jusqu'au 22 Juillet pour informer les agents ? Tous ces Directeurs (général, DRH), les responsables de l'ARS, le comptable public n'ont pas été fichus d'étudier la situation au préalable ?

Incompétence !!

Ce sont des personnels trompés, abusés, humiliés, victimes de toute cette incompétence qui aujourd'hui expriment leur colère et révolte !!

Car c'est bien le mépris des premiers de corvée qui transpire dans cette désinformation des agents auquel s'ajoute la privation de 500 euros de prime !! Parce qu'ils seraient rattachés à l'EPSM !! Quelle mesquinerie, quelle pingrerie !!

Demain ces mêmes agents se verront refuser, par les directions, l'augmentation de salaire sous prétexte qu'ils relèvent du médico-social ?! C'est une hypothèse hautement envisageable... nos dirigeants ne reculent devant rien !!

Ces agents du médico-social ont droit à cette prime de 1000 euros promise ! Ils et elles ont fait preuve de volontarisme, de professionnalisme pendant toute la période de l'épidémie, ils et elles ont permis que la MAS et les autres services tiennent !!

Alors oui Direction, DRH, ARS, Comptable Public, bas les pattes devant leur prime !! Assez du mépris !!

La CGT est et sera aux côtés des salariéEs de la MAS, du SAMSAH, du CSAPA et du CAARUD.

La CGT soutient et soutiendra toutes les démarches de lutte pour obtenir le respect de toutes et tous !

Pour obtenir la rétribution des 500 euros qui leur sont volés !!

Ne pas jeter sur la voie publique

A Caen le 24 juillet à 13h30